

Vuadens



Numéros importants

Feu, centrale d'alarme	Tél. 118
Police, appel d'urgence	117
Ambulance officielle	144
Hôpitaux, site de Riaz	026 919 91 11
Médecin de garde	026 350 11 40
Sauvetage par hélicoptère REGA	1414
Sauvetage par hélicoptère Air-Glacières	026 912 12 12
Réseau santé et social de la Gruyère	026 919 00 19
Centre médicosocial de la Gruyère, Bulle	026 912 01 01
Police de district, Bulle	026 305 64 64
Police cantonale, Vaulruz	026 305 67 40

OUVERTURE DU BUREAU COMMUNAL

Du lundi au jeudi
(guichet et téléphone)

8 h - 11 h 30 / 13 h 30 - 16 h

Vendredi 8 h - 11 h 30
Après-midi fermé

Secrétariat	Tél. 026 913 20 40
Caisse, impôts, agence AVS	026 913 20 41
Service technique	026 913 20 42
Atelier éditilité et forêts	026 912 43 52
Local service du feu	026 912 82 10
Ecole primaire	026 913 90 98
Responsable d'établissement	079 618 50 68
Logopédie	026 912 10 37
Service social régional, Bulle	026 919 63 63
Etat civil, Bulle	026 305 75 50

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

Heures d'ouverture

Mardi	17 h - 19 h
Jeudi	17 h - 19 h
Samedi	9 h - 11 h / 15 h - 17 h



90 ans: heureux anniversaires!

Mme Madeleine Pavid-Caillet, née le 6 mars 1924, habite au Dally, depuis 1991, avec son mari Roger. Le couple est entouré par les familles de leurs deux enfants, Cathy et Philippe. Il choye deux petits-enfants et trois arrière-petits-enfants. L'anniversaire a été fêté en famille au restaurant, à Grandvillard.



Née à Mannens, dans la Broye, le 24 janvier 1924, **Mme Lydie Galley**, après un passage de trois ans au Foyer de Sorens, est actuellement résidente au Foyer St-Vincent de Vuadens.

Née Bugnon, elle était le 5e enfant d'une fratrie de 13 frères et sœurs dont quatre sont encore vivants. Très jeune, elle connut la dure loi du travail en étant placée dans des familles paysannes, notamment à Villarimboud. C'est d'ailleurs là qu'elle connut celui qui devint son mari, M. Aloys Galley. Ils se marièrent en 1952 et partirent pour St-Prex, M. Galley ayant trouvé du travail à la verrerie du village. Durant 25 ans, Mme Galley s'occupa également de l'entretien et de la décoration de l'église de St-Prex.

C'est en 1984 que le couple, avec leur fils José, vint s'installer à Vuadens. Femme discrète, Mme Galley vaquait aux tâches de la maison de la Route des Colombettes.



M. Antonin Dey est né le 30 mars 1924, à Marsens. Il effectua sa scolarité à Marsens et à La Valsainte. Il a travaillé, encore jeune à Echarlens comme domestique de campagne, aux Tourbières de Maules, et plus tard comme grutier dans l'entreprise Monféryni constructions, pendant 42 ans. Il a effectué son école de recrues en 1944, à Lys.

M. Dey a uni sa destinée à celle de Mme Ottili Dey. De cette union est né deux enfants, Maryse et Daniel. Il aimait beaucoup les ballades en voiture avec sa femme et des couples d'amis. La montagne et la cueillette des champignons étaient aussi ses passe-temps préférés. Il eut la tristesse de perdre son épouse, lors d'une opération.

Le 11 janvier 2012, il rejoignit le Foyer de Bouleyres, à Bulle. Dans ce lieu de repos et de bien-être, il se lia d'amitié avec Mme Berthe Boschung.

Il participe volontiers à quelques ateliers d'animation, comme les repas de saison, les sorties, les concerts, etc. De nature gai, drôle et toujours souriant, il a un petit mot gentil et un sourire pour le personnel qui l'entoure.

« Vieillir est encore le seul moyen
que l'on ait trouvé pour vivre longtemps ».

Mme Castella, animatrice au Foyer de Bouleyres





En tant que sociétaire Raiffeisen,
découvrez la Suisse orientale à moitié prix.

Les sociétaires Raiffeisen bénéficient de 50% de réduction sur le voyage en train, une nuit d'hôtel et les excursions avec les trains de montagne, dans toute la Suisse orientale. Vous aussi, devenez sociétaire Raiffeisen.
www.raiffeisen.ch/suisseorientale

Ouvrons la voie

RAIFFEISEN

Résumé de l'assemblée communale du 4 décembre 2013

86 citoyennes et citoyens ont assisté à l'assemblée communale du 4 décembre 2013.

Ont été nommés scrutateurs MM. Emmanuel Déforel, Christian Demierre, Michel Sudan, Lucien Dupasquier et Mme Colette Thomas.

Le budget 2014 du Foyer St-Vincent a été approuvé. Il présentait un excédent de produits de Fr. 741.21, avec des recettes de Fr. 5'035'127.40 et des charges pour Fr. 5'034'386.19.

Le budget 2014 de la Commune prévoyait un excédent de charges de Fr. 286'240.– ce qui représente 3.75% du total des dépenses. Le total des dépenses se monte à Fr. 9'267'000.– et les recettes à Fr. 8'981'000.–. Il a été accepté par l'assemblée.

La transformation de la salle des maîtres, dans le complexe scolaire, en future salle de classe et l'adaptation de l'ancien bureau communal en trois lo-

caux séparés pour des cours d'appoint, pour un montant de Fr. 200'000.–, ont été acceptés.

Un crédit de Fr. 70'000.– pour l'élaboration et la réalisation des zones 30 km/h a été refusé.

Le remplacement de quatre conduites d'eau (vieillessement) a été accepté. Il s'agit de Fr. 180'000.– pour le secteur «Sur le Séchard» et «Les Colombettes», de Fr. 200'000.– pour la conduite «L'Adrey - La Chapelle», de Fr. 120'000.– pour la conduite du secteur Plan-Vuadens (Garage Andrey) et de Fr. 350'000.– pour la conduite d'eau et de défense incendie «Sur la Ville - Lé Dèvent».

Un crédit de Fr. 130'000.–, pour la revalorisation des bâtiments communaux, a passé la rampe de l'assemblée.

Les infrastructures du quartier «La Place II» ont été reprises par la commune, comme cela c'est fait habituellement dans d'autres endroits.

**L'assemblée communale de printemps
aura lieu le mardi 20 mai 2014**

Un Conseil général à Vuadens?

Depuis une année, un groupe de citoyens de tous horizons étudie la possibilité de mettre en place un Conseil général dans notre commune. Une première étape sera franchie lors de la prochaine assemblée communale, au printemps 2014, où la décision sera prise, non pas d'introduire ou non un Conseil général, mais de soumettre cet objet en votation communale avec pour objectif que chaque citoyen de Vuadens puisse prendre position par le biais des urnes.

En ce qui concerne son fonctionnement, le Conseil général a les mêmes attributions que l'assemblée communale qu'il remplace.

Pour une commune de la grandeur de Vuadens, il serait composé de 30 membres se réunissant au minimum deux fois par année (Loi sur les Communes, art. 25 à 53).

Si vous souhaitez plus d'informations ou participer à ce processus, vous pouvez prendre contact avec l'un des membres du groupe de réflexion composé de Daniel Bovigny, Emmanuel Déforel, Patrick Genoud, Vincent Genoud, Raymonde Grivel, Dominique Ropraz, Isabelle Seydoux-Sebastiani et Patricia Zurbuchen.

Le site www.vuadens-cg.ch vous fournira de nombreuses informations utiles.

D. Bovigny

Comptes de fonctionnement

Les comptes de fonctionnement 2013 que vous présente le Conseil Communal bouclent sur un résultat de CHF 10'666.18 après imputations à la réserve suivante :

- CHF 350'000. -- réserves déplacement éditité

Le tableau ci-dessous nous présente la charge nette des différents chapitres. Nous remarquons que, dans l'ensemble, le Conseil communal a bien maîtrisé le budget.

	Budget 2013		Comptes 2013	
ADMINISTRATION	581'566.00	10.08%	554'727.72	9.86%
ORDRE PUBLIC	99'615.60	1.73%	46'314.95	0.82%
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'457'132.20	42.59%	2'491'786.89	44.27%
CULTE, CULTURE ET LOISIRS	179'934.05	3.12%	158'569.65	2.82%
SANTE	541'314.10	9.38%	542'127.30	9.63%
AFFAIRES SOCIALES	1'021'183.85	17.70%	1'031'085.05	18.32%
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	656'867.95	11.39%	635'336.30	11.29%
PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	165'767.50	2.87%	125'695.35	2.23%
ECONOMIE	65'638.25	1.14%	43'071.05	0.77%
	5'769'019.50	100.00%	5'628'714.26	100.00%
FINANCES ET IMPOTS	5'522'897.90		5'639'380.44	
Résultat	-246'121.60		10'666.18	

Il est également important de relever certaines dépenses de la commune et quelles sont les différences que représentent les comptes par rapport au budget.

Chapitre 14, Police du feu

Nos hommes du feu ont consacré 129 heures de leur temps pour 15 interventions, dont 4 feux de cheminées, au lieu des 360 heures prévues au budget, ce qui représente une différence de CHF 4'620.00. Quatre permis de conduire C1 pour un montant de CHF 6'000.00 étaient prévus. Les personnes concernées ayant déjà le permis de conduire militaire ont pu ajouter à moindre frais la catégorie C1 sur leur sésame, ce qui représente une économie d'environ CHF 5'500.00.

Chapitre 29, Administration scolaire

Après plusieurs infiltrations d'eau au complexe, l'étanchéité de celui-ci, au niveau de l'avancement au-dessus de l'entrée, a été refaite pour la somme de CHF 36'115.85.

Chapitre 41, Homes médicalisés

Nous notons une augmentation de CHF 38'527.65 des charges liées, soit CHF 328'043.75 pour notre participation aux soins spéciaux. Cette différence est absorbée en partie par la différence de notre participation aux frais financiers des homes de CHF 35'485.05 en dessous du budget.

Chapitre 54, Structures d'accueil à la petite enfance

L'augmentation de la fréquentation des différentes associations d'accueil de jour, du type crèche, garderie, engendre un dépassement de CHF 19'539.15 par rapport à notre prévision.

Chapitre 75, Correction des eaux et endiguements

Suite aux dernières intempéries, les ruisseaux du Rio Botzà, du Plan de la Verne et des Colombettes ont nécessité des travaux en urgence pour leur remise en état. Le coût de ceux-ci se monte à CHF 27'504.00 en 2013.

Chapitre 90, Finances et impôts

Le supplément des recettes fiscales de l'ordre de CHF 356'197.90 est principalement dû à l'encaissement d'impôts irréguliers tels que l'impôt sur les gains immobiliers et plus-value (+140'236.65), l'impôt sur les mutations (+36'541.20). La participation à l'impôt cantonal sur véhicules dépasse de CHF 28'502.30 nos prévisions, notamment suite à l'arrivée d'entreprises sur notre territoire.

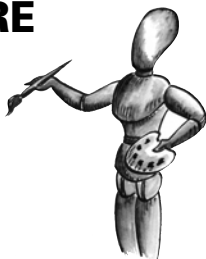
Chapitre 942, Immeubles

L'entretien de plusieurs chalets d'alpage n'ayant pas été réalisé (-14'935.00), celui-ci a été à nouveau mis au budget 2014.

Comptes d'investissements

Les comptes d'investissement se soldent eux par CHF 1'814'896.45 aux charges, contre CHF 111'463.65 aux produits. Par conséquent, l'investissement net s'élève à CHF 1'703'432.80.

Aucun investissement en cours n'est terminé en 2013.

AU MULTICOLORE*Beaux
Arts***RENÉ OTTOZ**

COULEURS ET VERNIS

Grand-Rue 66

1630 BULLE

Tél. 026 912 68 24

Fax 026 913 92 50

**CHRISTIAN
CHAPPUIS**Boulangerie
Epicerie**1628 Vuadens**

Tél./fax 026 912 74 13

Ouvert dimanche matin de 7 h à 11 h

**Dally bureau**

ETUDE ET AMENAGEMENT DE BUREAU

www.dally.ch

026 / 912 16 70

EXPO - VUADENS

**Hubert Etter et Fils S.A.**1628 Vuadens | www.hubert-etter.ch

- Entretien-canalisation
- Super-Aspirateur
- Hydrodémolition
- Transports-multibennes

Démission de M. Christian Rossat de sa fonction de conseiller communal

M. Christian Rossat a démissionné du Conseil communal le 15 février dernier. Il fut conseiller de 2001 à 2006. Puis il réintégra l'Exécutif en cours de législature, en 2007. Elu sur la liste du Parti libéral-radical, il gérait le dicastère des déchets, des routes et des places, de l'édilité et du cimetière. Il siégeait également au comité de Mobul.

Des remerciements lui sont adressés pour le travail accompli durant toutes ces années passées au sein de l'autorité communale.



PASSEPORTS ET CARTES D'IDENTITÉ

Passeports: plus aucune possibilité d'obtenir un nouveau passeport non biométrique. Les passeports 2010 sont tous munis de données biométriques (photo du visage et empreintes digitales). Les commandes s'effectuent exclusivement auprès du secteur des passeports suisses – centre de biométrie à Granges-Paccot.

Cartes d'identité: les demandes de cartes d'identité peuvent être déposées auprès de la commune de domicile ou également auprès du secteur des passeports suisses – centre de biométrie à Granges-Paccot.

Lors d'une commande simultanée d'un passeport et d'une carte d'identité, celle-ci ne pourra pas s'effectuer auprès de la commune de domicile, mais uniquement auprès du secteur des passeports suisses – centre de biométrie à Granges-Paccot.



Prix et durée de validité:

Passeports 2010:

Adultes (dès 18 ans) Fr. 145.–, validité 10 ans
Enfants (0 à 18 ans) Fr. 65.–, validité 5 ans

Cartes d'identité:

Adultes (dès 18 ans) Fr. 70.–, validité 10 ans
Enfants (0 à 18 ans) Fr. 35.–, validité 5 ans

Commande combinée (passeport et carte d'identité):

Adultes (dès 18 ans) Fr. 158.–, validité 10 ans
Enfants (0 à 18 ans) Fr. 78.–, validité 5 ans

Nouveaux habitants et jeunes citoyens



Le Conseil communal a reçu les nouveaux jeunes citoyennes et citoyens de Vuadens âgés de 18 ans. Ce fut l'occasion de faire connaissance avec les autorités communales et de leur présenter le village. Des explications leur ont été données sur l'aménagement du territoire et le développement actuel et futur de Vuadens.

Les nouveaux habitants étaient également invités à cette sympathique agape. La présentation du village, sous la forme d'un diaporama, a été appréciée de chacune et de chacun.





Les jeunes citoyennes et citoyens présents lors de la réunion: de gauche à droite: Moroge Stéphanie, Magnin Sarah, Progin Nathanaël, Rey Lola, Rey Gauthier, Golliard Salomé, Clément Mathieu, Genoud Delphine, Rouiller Antoine, Bapst Xenia, Giller Noémie

Absents: Baillet Ombeline, Bonvin Leewan, Bussard Malika, Clerc Géraldine, Gérard Adrien, Golliard Morane, Gremaud Gaëlle, Jacquat Zaccharie, Kastrati Elson, Le Havenne François, Maillard Xavier, Margueron Dylan, Morel Anna, Nsingi Bervelie, Sottas Chloé, Vionnet Raphaël



Camp OJ 2014 à Grindelwald

Pour notre traditionnel camp de ski de Carnaval, 38e du nom, nous nous sommes rendus, la première semaine de mars, dans la station de Grindelwald.

La station, la moindre bosse sur les pistes, la colonie nous étaient déjà connues! Puisque c'était la deuxième année consécutive que nous nous y rendions. Rien de plus facile que d'organiser un petit camp dans ces conditions... Quoique! C'était avant de préciser que 98 enfants s'étaient inscrits pour cette semaine! Un record!



L'équipe de cuisine, de gauche à droite: Isabelle et Cédric Seydoux, Emmanuel et Marie-Claire Déforel, Laurent et Maria Thiéblemont, Marie-Pierre et Vincent Genoud

Le ciel ne fût pas tellement clément les premiers jours, mais nous avons pu profiter d'une belle «fraîche» qui nous transforme en bonhomme de neige à la moindre chute... Et dès le jeudi, un soleil radieux est venu égayer cette fin de camp. Ce fut un jour des plus radieux, puisqu'a eu lieu le matin le fameux concours, suivi de la journée des parents, où pas moins de 90 parents et amis ont fait le déplacement dans l'Oberland bernois.

Les enfants de 9 à 16 ans se sont adonnés aux joies de la glisse dans cette magnifique station. La barre des 200 km de ski sur la semaine était facilement franchissable ce qui la rendait un poil plus fatigante. Nous avions cependant assez d'énergie le soir pour organiser des activités en tout genre: diapo photos, cuisine, patinoire, jeux, slackline, soirée carnaval, jeux de piste et j'en passe. Nous avons eu aussi le spectacle surprise de «Gommette et Gabatcho», deux artistes rentrant parfaitement dans le thème de la semaine, à savoir le cirque.



Basile Thomas, responsable du camp depuis de nombreuses années, passe le flambeau à Monia Golliard



Mme Imelda Golliard, figure incontournable des camp OJ, était présente pour la journée 2014 des parents



Ce camp, qui fonctionne au mieux, ne pourrait fonctionner sans une équipe de bénévoles qui n'hésite pas à prendre une semaine de vacances. Le «Cook crew», composé de quatre couples du village, nous ont concocté d'excellents plats ravigotants! Et le «Mono crew», une petite vingtaine de jeunes de Vuadens, est venu parfaire la technique de glisse des enfants.

Ce camp ne pourrait exister sans les généreux dons en espèces ou en nature reçus par, sans les nommer, la Commune, la Paroisse et de nombreux commerçants de la place. Un énorme merci à eux!

Pour ma part, ce fût là mon dernier camp comme chef... J'ai décidé de tirer ma révérence après huit années passées à chapeauter l'organisation de cette semaine hivernale. Je passe le témoin à Monia Golliard, qui va



relever le défi de gérer cette grande organisation qu'est devenue l'OJ. Pour ma part, je ne serai pas très loin, en coulisse, juste comme mono...

Basile Thomas,
président de l'OJ Vuadens

*Le «Mono crew»,
une petite vingtaine
de jeunes
de Vuadens, est
venu parfaire la
technique de
glisse des enfants*





COURS DE GUITARE de 5 à 55 ans

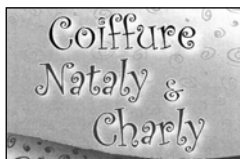
Marie-Christine Jaquier

079 825 79 04

www.guitare-bulle.ch

Le 1er cours-découverte est offert (valeur 45.--)

Route des Colombettes 236
1628 Vuadens



Tél. 026 912 78 46

Mal au dos?



Moret Frédérique

Cours de chirogym

Route de l'Adrey 170
1628 Vuadens

Mercredi, de 19 h à 20 h
halle de gym de Vuadens

Tél. 026 912 02 43

Natel 079 698 25 86

Maurice Moura

- Terrassements
- Aménagement
- Canalisations

1628 Vuadens
Tél. 026 912 00 79 Natel 079 449 07 70

Laiterie - Fromagerie
de Vuadens

Famille Olivier Philipona
Produits du terroir - visite et dégustation

www.fromagerievuadens.ch
tél / fax 026 912 40 08



GARAGE DU CRËT

1611 Le Crêt

Tél. 026 918 54 29

Fax 026 918 58 35

www.garageducret.ch

garageducret1@bluewin.ch

Frédéric Rouiller

Route du Briez 187

1628 Vuadens

Tél. 026 912 60 04

Fax 026 913 93 75

Les naissances

Rodrigues Machado Tiago, né le 23.11.2013,
fils de Magali et Filipe, Le Dally 98

Nobs Mathis, né le 01.12.2013,
fils de Laurence et Nicolas, route des Colombettes 159

Serrano Grilo Mariana, née le 26.12.2013, fille de Nuno
et Maria, rue de la Condémine 62

Pache Meane, née le 15.01.2014,
fille d'Angélique et Jérôme, Le Dally 175

Silva Pereira Morais Gonçalo, né le 28.01.2014,
fils de Rosana et Emanuel, rue de la Condémine 45

Perrinjaquet Timothé, né le 05.02.2014,
fils de Delphine et Nicolas, route des Colombettes 214

Progin Julia, née le 18.02.2014,
fille d'Aurélien et Sébastien, route des Colombettes 222

Bosson Clara, née le 18.03.2014,
fille de Céline et Philippe, Le Dally 202

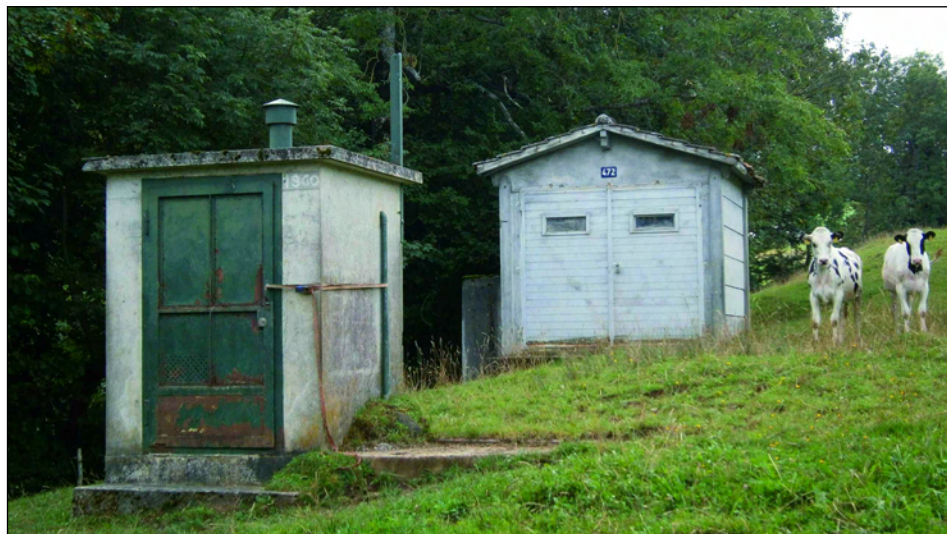


À la casse!

Lors de la rénovation de notre système d'approvisionnement en eau, il y a quelques années, plusieurs réservoirs communaux et leurs installations ont été démolis. Ils n'avaient plus de fonction. La Commune avait aussi repris les installations de pom-

page de l'usine Guigoz. Aujourd'hui, toutes ces installations sont hors service.

Il restait deux bâtiments, aux Combes: un réservoir et une station de pompage qui servaient à alimenter l'usine Guigoz, à l'époque. Décision a été prise de les démolir afin que le terrain retrouve sa vocation première.



Le réservoir et la station de pompage des Combes ont été démolis



Basket

Les équipes de basket Red School 1 et 2, de notre école, ont participé à un tournoi à Fribourg. La deuxième équipe a fini première à égalité avec Broc, et la deuxième a terminé au 6^e rang

«Super, nous avons eu moins de chance en catégorie 8H puisque ayant perdu les deux premiers matchs, on s'est battu pour les places 9 - 10 - 11 - 12. Finalement 9e quand même, mais un immense plaisir avec cette équipe composée de 7H (8 élèves) et 8H (5 élèves) dans le tournoi 8H.»

Stéphane Sugnaux

PROGRAMME POUR LA PROCHAINE SAISON DE GYM

Parents-enfants: Lundi, de 16 h à 17 h - Enfants de 2 à 4 ans
Responsable: Nathalie Progin, 079 719 23 36

Enfants : lundi, de 17 h 15 à 18 h 15 - Enfants de 4 à 6 ans
Responsable : Sévrine Yenni, 078 865 31 14

Gym fit: Jeudi, de 19 h 30 à 20 h 30
Responsable: Françoise Etter, 079 548 66 26

Volley: Mercredi, de 20 h à 22 h
Responsable: Sabine Thürler, 026 912 18 88

La société recrute des moniteurs et monitrices pour tous les groupes en particulier pour les pupillettes et jeunes gymnastes.

Gymnastique intergénérationnelle

Dans toutes les générations, il existe de l'enthousiasme, des idées et la volonté de se mettre à la disposition des autres.

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a organisé une semaine de la solidarité intergénérationnelle.

Dans ce cadre, la Gym des aînées, du jeudi, de notre village a partagé une leçon de

gymnastique avec les élèves de Annick Iff, classe de 6 P. La monitrice des aînées avait mis sur pied un cours où alternaient échauffement, exercices physiques adaptés, jeux et stretching. Durant 1 h 30, enfants, parents et grands-parents se sont côtoyés et ont partagé des moments conviviaux, en toute amitié.

Chantal Tercier



Les générations se sont côtoyées à la halle de sport

La gymnastique dès 50 ans et plus

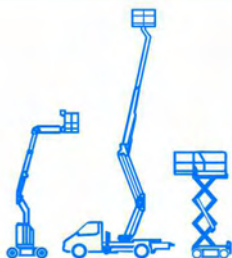
- Pour garder souplesse et équilibre
- Pour renforcer votre force musculaire
- Pour éviter l'ostéoporose



Même si vous n'avez jamais pratiqué de sport, venez nous rejoindre chaque jeudi, de 16 h à 17 h, à la halle de sport, à Vuadens.

Renseignements: tél. 026 912 92 29

UP SA - Bulle
 CH- 1628 Vuadens
 Route du Briez 181
 Tél. 026 919 37 37
 Fax 026 919 37 38
 www.upgroup.ch



UP GROUP
 ZÜRICH · BERN · GENÈVE

Jean-Marc Musy
 Responsable d'agence
 jm@upsa.ch
 Tél. +41 (0)76 329 40 50

Les spécialistes de la **location**, la **vente**, la **maintenance** et la **formation** tout près de chez vous

FERBLANTERIE - COUVERTURE
 SANITAIRE - ET. SARNAFIL

RAYMOND MOREL 

FAÇADE ÉTERNIT
 DÉTARTRAGE DE CUMULUS

1628 Vuadens - Tél. 079 634 65 90



Claude Dupasquier

© 026 912 74 65

Vins de choix

Jardin
 ombragé

Spécialités:
fondue
jambon de
campagne

**Hôtel de la
 Croix-Blanche
 Vuadens**

VELOS - BIKE

ski de rando * ski de fond * ski alpin * vélos

VENTE ET LOCATION

sports cycles 
dupasquier
 vuadens

026 912 74 75

www.dupasquier-sports.ch

100 ans!

La cabane des Portes d'Enhaut a fêté ses 100 ans, le 9 février 2014. Une brochette d'invités et d'amis ont été invités à partager un moment convivial et un repas concocté par les gardiens de la cabane et leurs épouses.

C'est en effet en été 1913 que la partie habitable du chalet a été réalisée par la commune et le Club des montagnards.

L'inauguration a eu lieu le 6 janvier 1914. Puis, en été 1922, la chambre de la partie supérieure et le balcon ont été créés.

Le 3 mai 1935, la section gruérienne du Club alpin suisse a repris l'héritage du Club des montagnards. D'année en année, la cabane accueille les clubistes et les randonneurs de passage avec, en ouverture de saison, la traditionnelle journée du bouilli qui réunit les inconditionnels des Portes.



Les familles Romanens entourent Arthur Kamer, âgé de 94 ans, présent pour le centième anniversaire de la cabane des Portes d'Enhaut

Merci Madame Flury

Après avoir œuvré pendant plus de 18 ans, Mme Nicole Flury a remis son mandat de tutrice. C'est en effet le 13 janvier 1995 que Mme Flury a été assermentée par le juge de paix de l'époque, M. René Oberson, figure emblématique du Bassin de la Sionge. Femme passionnée par son travail, elle a œuvré à la cause sociale sans compter son temps, en étant disponible à toutes heures

pour ses pupilles, samedi et dimanche compris. Car il faut aimer ce métier, croire en l'être humain malgré les difficultés rencontrées et se dire que c'est un service que l'on rend. Mme Flury gérait une trentaine de dossiers, avec tout ce que cela comporte: comptes, courrier, factures, impôts, argent de poche, rendez-vous chez le médecin, etc.

Le Conseil communal de Vuadens remercie sincèrement Mme Flury pour le travail accompli durant toutes ces années.

La cabine téléphonique va disparaître

La demande de la population pour la téléphonie mobile augmente sans discontinuer depuis de nombreuses années. Cette tendance a notamment, et à nouveau, entraîné une baisse importante de l'utilisation des cabines téléphoniques (publiphones) et ceci affecte la cabine du centre du village.

Swisscom Suisse SA va donc procéder à la fermeture de cette cabine du fait que son utilisation a fortement diminué. En effet, il n'y a plus que quatre appels par mois, en moyenne.

Aux yeux de Swisscom, cette évolution négative ne témoigne pas d'un besoin important, chez les habitants, de poursuivre l'exploitation de cette cabine. Au regard de la baisse permanente des prix de la téléphonie mobile, le recul de l'utilisation de celle-ci va encore s'accélérer. De plus, les coûts d'exploitation augmentent en raison du vieillissement des appareils et des actes de vandalisme. Tant sur le plan d'exploitation qu'économique et écologique, Swisscom estime que cela n'a guère de sens de conserver des infrastructures auxquelles plus personne, pratiquement, ne recourt.



Plus que quatre appels par mois, en moyenne, à la cabine téléphonique du centre du village

INVITATION

La Société de gymnastique de Vuadens invite la population à une démonstration gymnique, le dimanche 4 mai 2014, à 10 h, à la halle de sport.

Différents groupes de gymnastique (parents-enfants, enfantine...) présenteront leurs activités.

Venez nombreux encourager et soutenir nos gymnastes!

Société de gymnastique de Vuadens

Gym-Fit Vuadens: «SMOVEY» Suisse: petits anneaux à grand effet



Le groupe Gym-Fit de Vuadens est entraîné par Françoise Etter

Cherchez-vous une nouvelle forme d'entraînement convenant à votre corps, ainsi qu'à votre esprit? Où simplement avez-vous envie de mouvements enthousiastes dans une ambiance agréable? Vous êtes curieuses (curieux) de savoir comment associer mouvements, raffermissement, mobilisation, coordination et endurance avec tous ses sens? Alors, vous êtes à la bonne adresse!

Le groupe Gym-Fit, constitué d'une douzaine de personnes, participe actuellement à ces leçons sous la direction de la monitrice Françoise Etter, dans une ambiance décontractée et sympathique.

Au programme: échauffement sur une musique dynamique pour toutes les parties du corps, travail plus en profondeur pour le haut, sans oublier les cuisses, les abdominaux et les fessiers. L'assouplissement du dos, l'introduction Pilates et respiration, le stretching, la relaxation et le Tai-Chi font également partis du programme. On travaille aussi sur la coordination et l'équilibre.

Les entraînements ont lieu à la halle de gymnastique de Vuadens, le jeudi soir, de 19 h 30 à 20 h 30.

Nous serions heureuses de faire votre connaissance!



Vous avez un vélo à jeter? Il peut encore servir!

Le VAM organise des programmes de qualification, sous mandat du canton, pour des personnes en recherche de travail.

Dans notre nouvel atelier vélo, nous démontons, nettoyons, réparons et remettons en état des vélos selon des critères de qualités définis.

Nous récoltons dans tout le canton de Fribourg, des vélos qui ne sont plus utilisés.

Notre partenaire „Gump- & Drahtesel“ à Berne, organise le transport vers l'Afrique.

Votre vélo roulera en Afrique et générera du travail!

- Les vélos suisses sont un moyen de transport fiable
- Ils seront confiés à des partenaires et des institutions de confiance
- Ils contribueront à offrir du travail à des entreprises de formation professionnelle, des organismes à but non-lucratif, des ONG et des écoles
- Les vélos sont un moyen de transport qui offre des possibilités de développement

Apportez-nous le vélo que vous n'utilisez plus, ou appelez-nous, nous viendrons le chercher chez vous.

Tél: **026 919 65 20** M. Yves Gobet, responsable de l'atelier vélo à **Bulle**

VAM, Rue de la Toula 20, 1630 Bulle



La bénichon de la Société de jeunesse de Vuadens vers 1920

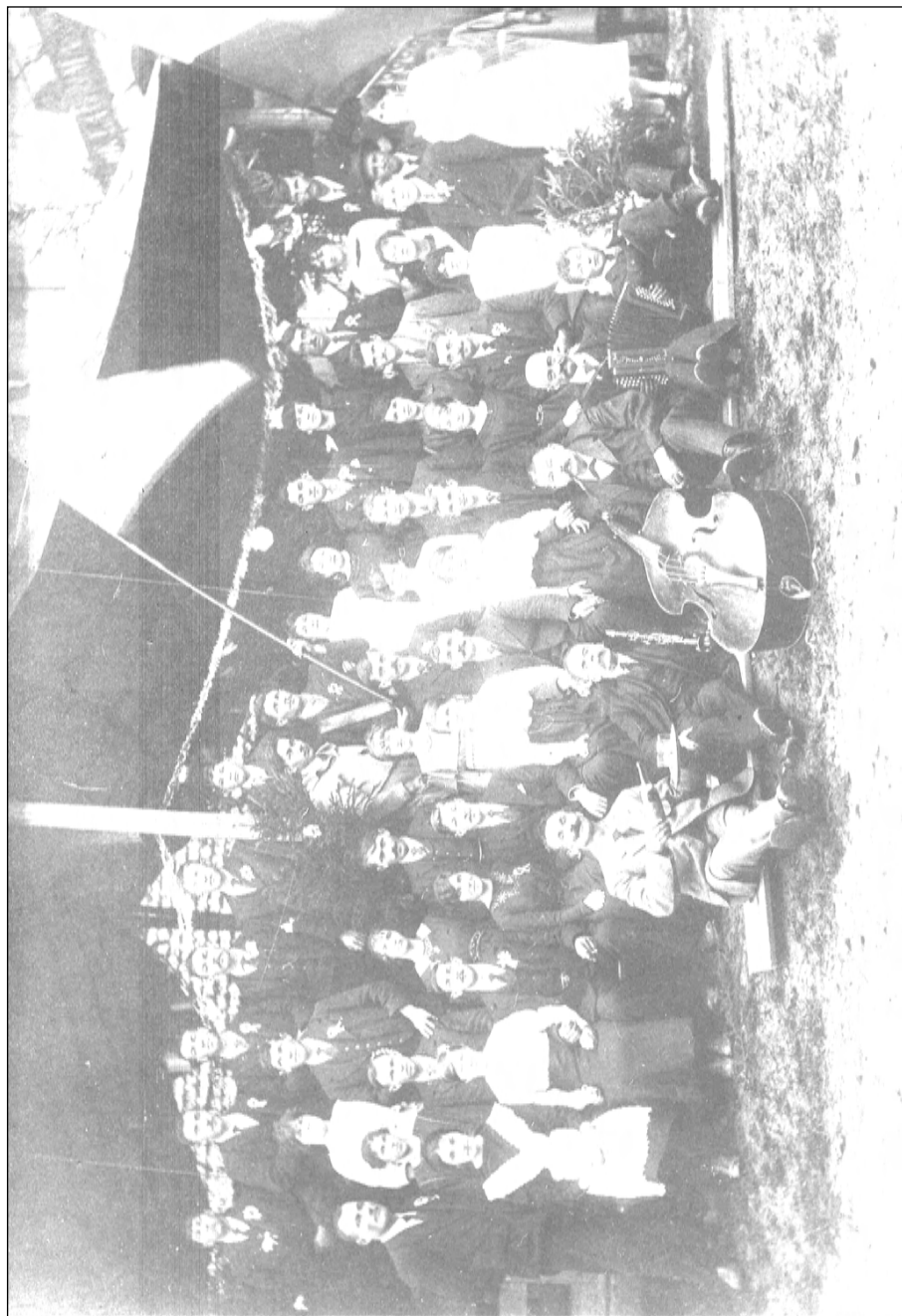


Photo aimablement prêtée par M. et Mme Roger et Mathilde Dupasquier, de Vuadens

GARAGE ANDREY SARL

1628 Vuadens

- Vente **Suzuki**
Vente toutes marques
079 936 79 72
- Réparations toutes marques
- Pneus (vente et montage)
- Service dépannage 24/24 h

Tél. **026 912 48 02**

Mobile **079 936 79 72**

Fax **026 912 47 12**

garage.andreyjp@bluewin.ch

Le N°1 des compactes

www.garage-andrey.ch



Way of Life!



026/913.84.74

Rte Principale 202 Vuadens
www.equilibre-et-saveurs.ch

Des raisons de convalescence, de mobilité réduite, de manque de temps vous empêchent de préparer le repas ? Nous livrons le menu de midi chaud du lundi au vendredi, et prêt à réchauffer pour le weekend. Intéressé ? Alors, appelez-nous !



José Dupasquier

Route des Combes 1
1628 Vuadens

Tél. 026 912 12 80

Natel 079 429 83 18

jose.dupasquier@bluewin.ch

- Aménagement extérieur
Création de jardin
- Plantation et entretien de jardin + taille
- Pose de clôtures et barrières de jardin
- Soins et entretien de gazon
- Pavage et dallage
- Vente et montage de chalets,
serres et pergola de jardin

Programme de l'Intersociétés 2013-2014

Avril		5-6	Théâtre des Patoisants de la Gruyère
	Samedi	12	Loto de Les mille et une couleurs
	Samedi	19	Loto des Jeunes tireurs
	Samedi	26	Loto de l'OJ
Mai	Samedi	3	Loto du camp des juniors de football
	Samedi	10	Loto du Club des aînés
	Samedi	17	Loto des Routiers du Vieux-Comté
	Samedi	24	Loto des Jeunes gymnastes
	Samedi	31	Loto du Group. des hospitaliers et hosp. de la Gruyère et env.
Juin	Samedi	7	Loto des servants de messe
	Samedi	14	Loto de l'Intersociétés
		20-21	Tournoi de foot humoristique de la Jeunesse
	Samedi	28	Loto du camp vert des écoles

Manifestations déjà annoncées:

2014	Août	1-3	Tournoi populaire de pétanque et Fête nationale
2015	Juin	4-7	Rencontre fribourgeoise des jeunes musiciens



Martial Seydoux
079 446 21 58

Adresse privée:
Rue des Molettes 36
1627 Vaulruz

**Nous sommes proches
de vous et de chez
vous. Surtout en cas
de pépin.**

La Mobilière

Assurances & prévoyance

Agence générale de Bulle
Jacques Yerly
Rue de Gruyères 67, 1630 Bulle
bulle@mobi.ch, www.mobibulle.ch

120206R05GA

*Envie
de dire quelque chose,
de parler du village,
de raconter
une histoire
ou de faire paraître
une photo
dans ce bulletin?*

**Alors prenez contact
avec l'administration
communale.**

TOP FENETRES VOLETS

Nos fenêtres...
...Votre confort

» Fabrique de fenêtres et portes PVC
Volets aluminium
Portes de garage

» **VENTE DIRECTE**
avec ou sans pose



Votre fabricant spécialiste
à deux pas de chez vous!

Je suis intéressé(e) par:

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Fenêtres PVC | <input type="checkbox"/> Stores toile |
| <input type="checkbox"/> Volets aluminium | <input type="checkbox"/> Porte de garage |
| <input type="checkbox"/> Portes d'entrée | <input type="checkbox"/> Autre: |

Contactez-nous!
026 919 67 40

Rte du Briez 171 » 1628 Vuadens » Tél. 026 919 67 40 » Fax 026 919 67 45
www.top-volets.ch » topvolets@bluewin.ch

Les deux sorcières: Philomène et Phénomène

...Il y a fort longtemps...

Dans ce beau village de Vuadens, un dimanche matin d'automne, il se mit à pleuvoir des trombes d'eau. Sur l'escalier de l'église, trois bigotes papotaient sous leur parapluie lorsqu'elles virent arriver une vieille femme laide, bossue, avec un grand nez crochu surmonté d'une énorme verrue. C'était Philomène! La première pipelette dit: «Regardez, on dirait une vieille sorcière!» La deuxième ajouta: «Si c'est une sorcière, il faut la brûler!» Et la troisième dit fermement: «Nous allons demander à nos maris de la brûler vive!»

La pauvre vieille, qui avait tout entendu, eut si peur qu'elle s'enfuit dans la forêt du Plan de la Verne. La nuit tombant, elle se réfugia dans une grange pour dormir dans le foin. Un petit chat noir vint la voir et lui tint compagnie. Cela lui réchauffa le cœur. Malheureusement, le paysan qui recherchait son animal fugueur découvrit Philomène et la chassa avec une fourche en lui criant: «Non, je ne veux pas de touriste chez moi!». Très intimidée, ladite sorcière se sauva dans la nuit. Ne voyant rien, elle longea le ruisseau en se fiant à son murmure et trouva une petite bergerie désaffectée. A tâtons, elle y pénétra, s'allongea sur des feuilles mortes, puis s'endormit en frissonnant.

Le lendemain, après avoir croqué une pomme restée dans sa poche, Philomène s'en alla cueillir des framboises pour son repas. Ensuite, chaque soir, elle marchait dans le lit du ruisseau de Cierne-Bon et descendait par celui du Rio Botzà jusqu'au chalet-restaurant des Colombettes. Là, de braves cuisiniers lui laissaient des restes de nourriture sur le bord de la fenêtre. Après avoir mangé, Philomène retournait dans le noir jusqu'à sa bergerie.

Une nuit froide et pluvieuse, elle crut entendre le glapissement d'un renard... Mais en écoutant bien, elle s'aperçut qu'il s'agissait plutôt de gémissements d'un enfant. Sous un sapin, elle découvrit une petite fille en pleurs. Philomène la consola et l'emmena dans sa cabane. Tremblante de froid, elle raconta qu'elle s'était enfuie du village à cause de «méchants». Elle ne



vous lut pas donner son nom, mais expliqua que sa maman était morte à sa naissance et que son papa la battait lorsqu'il buvait trop. Ses camarades d'école se moquaient d'elle car elle était vilaine, avec un grand nez crochu surmonté d'une grosse verrue. Les garçons la tapaient en criant: «Tu es la fille de la sor-ciè-re, tu es la fille de la sor-ciè-re!».

Philomène donna un nom à la petite fille. Elle l'appela Phénomène. Elles devinrent amies. Ensemble, elles concoctaient des potions magiques à base de bave de crapaud, d'orties, de belladone et d'autres ingrédients afin de se défendre contre les méchants qui leur voulaient du mal. Un soir qu'elles se rendaient aux Colombettes, un terrible orage les surprit près d'un bloc erratique. La foudre cassa un épicéa, qui fit basculer l'énorme pierre sous laquelle Phénomène s'était abritée. Philomène se jeta sur la petite pour la sauver et se fit écraser par le bloc, qui devint son tombeau.

A partir de ce moment, Phénomène disparut assise sur un vrai balai de sorcière. Mais les gens du voisinage racontent que parfois, près du ruisseau des Colombettes, on entend une voix harmonieuse chantant des airs angéliques. Si vous y allez, écoutez bien! C'est peut-être la petite Phénomène?

Jean-Jean



GRUYÈRE ÉNERGIE

La force d'une région



T 026 919 23 23 | www.gruyere-energie.ch

Installations électriques | Electricité | Chauffage à distance | Eau



La Fromagerie d'Alpage

1663 Moléson-sur-Gruyères

tel. 026 921 10 44

En plus de sa grande terrasse,

la Fromagerie d'alpage de Moléson-sur-Gruyères

possède une magnifique salle à manger, agréable et typique.

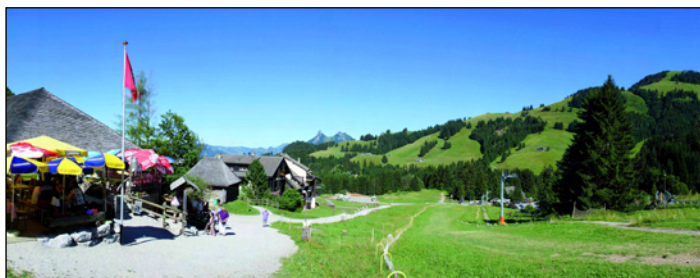
Son ambiance vieux chalet et ses odeurs d'antan vous enchanteront.

Ouvert: début mai à mi-octobre

www.fromagerie-alpage.ch

026 921 10 44
(en saison)
079 206 60 65
(hors saison)

Réservation
conseillée



AIR ↑ 14

PAYERNE | SUISSE

30 | 31 AUG | 6 | 7 SEP

Voici 100 ans naissait notre aviation militaire suisse. Afin de commémorer dignement cet anniversaire, le commandement de l'Armée a décidé d'organiser un grand meeting aérien à Payerne. A cette occasion, nous fêterons également les 50 ans de la Patrouille Suisse et les 25 ans du PC-7 TEAM.

En tant que directeur de cette manifestation d'envergure, je me réjouis d'ores et déjà de vous accueillir sur la plus grande base aérienne de Suisse. Nous avons prévu une grande exposition rétrospective dans une des halles de Payerne, une exposition statique passionnante, mais surtout quatre journées de présentations aériennes absolument époustouflantes, sans oublier la présence d'une exposition des différentes composantes de l'ensemble de l'Armée, qui s'associe à cette fête.

Depuis 3 ans déjà, nous planchons sur cette manifestation, et notre but est de ne rien laisser au hasard. Grâce à l'engagement enthousiaste de tout le comité d'organisation, mais également grâce à l'appui indispensable de l'ensemble de l'Armée, des communes avoisinantes, des cantons de Vaud et de Fribourg et de nos partenaires, nous serons en mesure de vous présenter un programme digne de vos attentes.

Nous avons invité plusieurs Forces aériennes amies à présenter leurs avions et leurs teams, et je suis heureux de constater que la plupart d'entre elles tiennent à marquer le centenaire de notre aviation militaire de leur présence.

Une part belle sera naturellement réservée à un hommage historique réservé à notre aviation. Les quatre journées organisées seront toutes mémorables, chacune sera jalonnée de points culminants spectaculaires et parfois inattendus.

N'hésitez pas à réserver votre billet, je m'engage à ce que vous ne soyez pas déçus!

Amicalement

Colonel Ian Logan
directeur AIR14 PAYERNE

Participez au plus grand meeting aérien d'Europe !

AIR14 aura lieu à Payerne sur deux week-ends :

samedi 30 et dimanche 31 août
samedi 6 et dimanche 7 septembre 2014

Le DDPS recherche du personnel bénévole pour tenir les stands de boissons et nourriture, vendre les billets d'entrées, l'accueil, etc.

Pour vous inscrire, merci de visiter notre site Internet <http://www.air14.ch> et de naviguer jusqu'à la rubrique «bénévoles».

Si des questions subsistent, merci d'adresser un courriel à l'adresse persair14.lw@vtg.admin.ch

ou d'écrire à:

AIR14 PAYERNE

Département du personnel, TdC, Aérodrome militaire, 1530 Payerne

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

1. Nuisances

La Préfecture de la Gruyère et la Police cantonale enregistrent, à de fréquentes reprises, des plaintes au sujet de chiens errant, sans surveillance, sur des routes, chemins publics et dans les forêts. Souvent, des adultes et enfants sont importunés par ces animaux qui les effraient.

D'autre part, certaines bêtes incommodent le voisinage par leurs aboiements diurnes et nocturnes.

2. Sanctions

Afin d'éviter ces désagréments, nous jugeons utile de vous communiquer quelques principes figurant dans la loi du 6 octobre 2006 d'application du code pénal (LACP), ainsi que dans la loi du 2 novembre 2006 sur la détention des chiens (LDCh), soit :

Art. 12 LACP

Est punie d'amende la personne qui :

b) ne prend pas les mesures propres à éviter que les cris d'animaux dont elle a la garde n'importunent les habitants. (dénonciation pénale auprès du Ministère public de l'Etat de Fribourg, Place Notre-Dame 4, case postale 1638, 1701 Fribourg)

Art. 22 LDCh

2 La commune peut adopter un règlement autorisant le Conseil communal à prendre, à l'encontre du détenteur d'un chien errant, des sanctions pénales, conformément aux articles 84 et 86 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes.

Art. 24 LDCh

1 Lorsqu'elle apprend qu'un chien a adopté un comportement agressif, la commune prend envers le détenteur domicilié sur son territoire les mesures de prévention nécessaires.

2d) Elle est tenue notamment, si le comportement du chien laisse craindre la mise en danger de personnes, de le signaler immédiatement au SAAV (unité vétérinaire, secteur des affaires canines).

Le Service effectuera ensuite une enquête ou une expertise et prendra les mesures appropriées aux circonstances.

3. Salubrité publique (art. 37 LDCh / art. 47 RDCh)

Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui. A défaut, elle prendra toutes les mesures utiles pour rendre l'endroit propre. Les communes veillent à ce que les souillures puissent être évacuées dans des installations appropriées. Elles peuvent adopter un règlement destiné à assurer la salubrité publique autorisant notamment le Conseil communal à prendre, à l'encontre du détenteur, des sanctions pénales.

4. Vaccination contre la rage

Au vu de la situation épizootique actuelle, la vaccination obligatoire des chiens contre la rage est supprimée depuis le 1er avril 1999, et ceci sur tout le territoire suisse.

5. **Chiens errants / chiens trouvés / chiens non tenus en laisse**

(art. 14, 21 et 22 LDCh et 49 RDCh)

Est considéré comme errant le chien qui échappe durablement à la maîtrise de la personne qui le détient.

La personne qui trouve un chien perdu doit en informer le détenteur ou, à défaut, le Service. Le Service en recherche le détenteur.

Le Service peut ordonner la mise en fourrière; si la saisie ou la mise en fourrière présente un sérieux danger pour les personnes ou se révèle impossible, il peut ordonner que le chien soit abattu. Les frais d'intervention du Service et éventuellement de la force publique, ainsi que les frais de saisie et de mise en fourrière sont mis à la charge du détenteur du chien.

La commune entreprend, dès qu'elle a connaissance qu'un chien erre sur son territoire, d'en identifier le détenteur. Si elle n'y parvient pas, elle signale le chien errant au Service ou, à défaut, à la Police.



Du 1er avril au 15 juillet, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt.

6. **Autorisation de détention** (art. 19 LDCh et 8 RDCh)

1 Dès le 1er juillet 2007, quiconque souhaite élever, détenir, utiliser ou importer un chien d'une des 14 races déterminées par le Conseil d'Etat doit en demander l'autorisation. Une autorisation n'est pas requise lorsqu'un tel chien est introduit sur le territoire du canton pour un séjour temporaire de trente jours au maximum, à la condition que l'animal soit tenu en laisse et muni d'une muselière. Les races soumises à autorisation de détention sont les suivantes :

- a) american staffordshire terrier
- b) boerbull (boerboel)
- c) bull terrier (sauf mini-bull terrier)
- d) cane corso italiano (cour italien)
- e) dobermann
- f) dogo argentino (dogue argentin)
- g) dogo canario (dogue des Canaries)
- h) fila brasileiro
- i) mastiff
- j) mastin espagnol
- k) mastin napolitain
- l) rottweiler
- m) staffordshire bull terrier
- n) tosa

2 Une même autorisation est nécessaire pour toute personne qui souhaite détenir plus de deux chiens âgés de plus d'une année, et cela sans distinction de race.

3 La demande doit être déposée auprès du SAAV au moins trente jours avant la survenance d'un des cas visés aux alinéas 1 et 2 ou la naissance du chien.

7. **Interdiction de détention** (art. 20 LDCh)

Il est interdit d'élever, de détenir, d'utiliser, de céder, de transmettre, d'introduire sur le territoire du canton et de commercialiser les chiens des groupes suivants :

- a) les chiens de type pitbull ;
- b) les chiens issus de croisement avec des chiens de type pitbull ;
- c) les chiens issus de croisement avec des chiens figurant dans la liste arrêtée par le Conseil d'Etat.

8. **Identification obligatoire** (art. 3 al. 1, 6 al. 1 et 2 RDCh et art. 16 al. 1 LDCh)

Tout chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique au plus tard trois mois après sa naissance et dans tous les cas avant d'être cédé par le détenteur chez qui il est né.

L'identification du chien doit être effectuée par un ou une vétérinaire. Ce (tte) dernier (ère) transmettra les données relevées à la banque de données ANIS (Animal Identity Service AG), Morgenstrasse 123, 3018 Bern (tél. 031/371.35.30 – www.anis.ch), dans les dix jours.

Le détenteur habituel du chien a l'obligation d'annoncer à la banque de données ANIS, dans les quinze jours, tout changement d'adresse ainsi que la mort de l'animal.

Toute personne qui acquiert un chien doit s'annoncer à la banque de données.

9. **Taxes** (art. 45 ss LDCh, 52 ss RDCh, 60 RDCh et 62 RDCh)

Nous profitons de l'occasion pour rappeler également que la garde d'un chien est soumise à une taxe cantonale annuelle de Fr. 105.— (émolument administratif et RC collective subsidiaire compris). Celle-ci sera payée dans les 30 jours sur facture du Service financier cantonal, à Fribourg (adressée par l'intermédiaire de la Préfecture de district). Un justificatif d'imposition sera remis au détenteur simultanément à l'envoi de la facture (en lieu et place de la médaille).

Le propriétaire n'a plus l'obligation de s'annoncer spontanément à la Préfecture. Par contre, il a l'obligation de s'annoncer auprès de la société ANIS (Animal Identity Service AG), Morgenstrasse 123, 3018 Bern (voir chiffre 8). En effet, les factures seront établies sur la base des données transmises par la banque de données ANIS. Le règlement communal peut également exiger que le citoyen annonce spontanément l'acquisition d'un chien, ceci auprès du contrôle de l'habitant.

La détention de chiens nés ou acquis durant l'année donne lieu à la perception d'un impôt annuel complet. L'impôt est facturé dans le délai de trois mois à dater de la naissance ou de l'acquisition du chien.

Toute soustraction à l'imposition des chiens constatée par l'autorité cantonale ou communale est dénoncée à la Préfecture, qui statue sur l'infraction commise. L'amende prononcée est acquise à l'Etat. Elle s'élève à 140 francs au moins et ne peut excéder 400 francs.

10. **Exonération** (art. 55 RDCh)

Les chiens d'aide, de l'armée, de la police, des gardes-faune, les chiens d'avalanches et de recherches d'animaux blessés ou morts sont exonérés de l'impôt.

Sont considérés comme chiens d'aide les chiens d'aveugles et de handicapés qui, après une formation dans un centre reconnu d'utilité publique, ont pour but l'intégration sociale et professionnelle du détenteur. Sont également exonérés les chiens de sauvetage actif, soit les chiens chargés de sauver des personnes dans des décombres, des avalanches ou en surface, ainsi que les chiens utilisés dans le cadre du projet de prévention d'accidents par morsure.

11. **Impôt communal** (art. 50 ss LDCh)

Les communes sont autorisées à prélever un impôt sur les chiens dont le détenteur habituel est domicilié sur leur territoire.

L'impôt ne peut dépasser Fr. 200.— par an et par animal. Il ne peut être ni progressif, ni dégressif.

12. **Assurance responsabilité civile** (art. 39 ss LDCh / art. 50 ss RDCh)

Le détenteur habituel d'un chien doit être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile prévoyant une couverture minimale de 1 million de francs par événement pour les dommages corporels et matériels.

L'Etat conclut une assurance responsabilité civile collective couvrant, à titre subsidiaire, les dommages corporels et matériels causés par des chiens errants ou des chiens non assurés. La prime d'assurance est répartie entre tous les détenteurs de chiens soumis à l'impôt cantonal.

13. **Formation obligatoire pour les détenteurs de chien** (art. 68 OPAn)

Depuis septembre 2010, le futur détenteur doit impérativement suivre la formation théorique avant d'acquérir son chien. Ensuite, il doit suivre la formation pratique dans le délai d'un an à compter de l'acquisition du chien.

Les propriétaires qui ont déjà eu un chien durant les 10 dernières années et qui en reprennent un nouveau n'ont pas besoin d'effectuer les 4 heures de cours théoriques. Ils doivent néanmoins suivre les cours pratiques dans l'année de l'acquisition du chien. Le propriétaire fournira un justificatif de détention pour le chien qu'il possédait précédemment (copie d'une inscription dans ANIS ou, à défaut, copie d'un justificatif du paiement de l'impôt).

La liste des éducateurs canins reconnus dans la région est disponible sur le site internet du Service vétérinaire fédéral, soit: www.ovf.ch

14. **Renseignements**

Pour toutes informations complémentaires, nous vous invitons à consulter le site internet du SAAV, soit: www.fr.ch/saav/fr/pub/affaires_veterinaires/affaires_canine.htm, ou à vous mettre en relation avec son secteur des affaires canines, au numéro de téléphone 026 305 80 60.



Patrice Borcard
Préfet de la Gruyère



les Ligues de santé

du canton de Fribourg

Ligue contre le cancer | diabètefribourg | Ligue pulmonaire | CIPRET Centre de prévention du tabagisme | Centre de dépistage du cancer du sein | Registre des tumeurs | Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

diabètefribourg



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 00 00

Information – prévention



- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité
- Programme « santé en entreprise »
- info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch
- Tél. 026 426 02 66

Arrêter de fumer...mission possible !

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur la santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.



Vous souhaitez faire partie des 19% d'ex-fumeur-euse-s du canton de Fribourg, ça tombe bien, c'est aussi notre mission !

Pour optimiser vos chances de réussite, le CIPRET vous propose :

**Coaching
stop-tabac en
4 séances**

**Cours
stop-tabac en
groupe**

Entretien d'orientation

Conseils ponctuels et soutien personnalisé

1. Faire le point

Analyser vos habitudes de consommation et planifier l'arrêt

2. Préparation

Identifier vos ressources et développer des alternatives

3. Action

Arrêter et utiliser les stratégies pour maintenir la décision

4. Consolidation

Renforcer les acquis pour prévenir les rechutes

Tarifs

CHF 200.-
Coaching individuel

CHF 150.-
Cours de groupe

CHF 50.-
Entretien d'orientation

**Avec l'aide d'un spécialiste vous augmentez vos chances de réussite d'environ 50%.
Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !**

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme - fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

10e anniversaire du Triage forestier de la Sionge

Le 1er janvier 2004, le groupement forestier du bassin de la Sionge prenait son envol. Par leur décision visionnaire, les propriétaires des forêts publiques lançaient leur association de gestion en commun dans le but de dynamiser et de rationaliser l'entretien de leurs patrimoines forestiers.

Après une première décennie d'intense activité, le bilan est plus que réjouissant, tant du point de vue technique qu'économique. Quelque 70'000 m³ de bois ont été récoltés en dix ans. Le bois ainsi prélevé a permis d'éclaircir et d'entretenir une surface forestière de 280 hectares. Durant cette même période, nous avons réalisé chaque année 30 hectares de soins aux jeunes peuplements. Cette dernière opération est un investissement nécessaire, car elle permet de préparer et de façonner nos futures forêts. Le Triage forestier de la Sionge a ainsi pu verser à ses membres un peu plus Fr. 972'000.—.

Les membres du Triage forestier se sont réunis le samedi 29 mars au Chalet des

Portes d'en Bas à Vuadens. La matinée a débutée par l'assemblée générale, destinée à la présentation des comptes 2013.

Pour le reste de la journée, le comité du Triage, en collaboration avec l'équipe forestière, ont mis sur pied diverses démonstrations. Une cinquantaine de personnes ont pris part à cette matinée.

La première démonstration nous a projetés vers les années 60, avec un abattage réalisé à l'aide d'une scie à rabot. C'est une grande scie, actionnée par la force des bras de deux personnes. En parallèle, deux tronçonneuses de la même époque trônaient silencieusement à même le sol. Vue leur vétusté, il valait mieux ne pas tenter de les faire fonctionner !

La deuxième démonstration était consacrée à la formation des apprentis. Nous contribuons ainsi à la formation des futurs professionnels. C'est une tâche importante à laquelle nous devons consacrer beaucoup de temps, surtout au début d'apprentissage. François Blanc, contremaître forestier, est



La première démonstration nous a projetés vers les années 60, avec un abattage réalisé à l'aide d'une scie à rabot. C'est une grande scie, actionnée par la force des bras de deux personnes. En parallèle, deux tronçonneuses de la même époque trônaient silencieusement à même le sol. Vue leur vétusté, il valait mieux ne pas tenter de les faire fonctionner !



En action, le dernier investissement réalisé par le Triage forestier, une pelle araignée de type Menzi Muck, équipée d'une tête d'abattage et de façonnage. C'est la pièce rouge accrochée au bout du bras de la machine. Elle nous permet d'abattre les arbres jusqu'à 50 cm de diamètre et de couper les branches de manière mécanisée. D'où un gain de temps nécessaire afin de garantir une certaine rentabilité de nos exploitations.

détenteur de la formation de maître d'apprentissage. Vincent Savary, forestier-bûcheron, a suivi une formation spécialisée dans l'encadrement des apprentis de deux semaines auprès de l'Office forestier central, à Soleure. Il peut fonctionner comme moniteur dans les cours interentreprises pratiques de bûcheronnage. Ces cours sont organisés pour toute la Suisse romande. Pour la démonstration, j'ai recherché parmi les conseils des trois communes, une personne qui pourrait prendre la place d'un apprenti qui débute dans le métier. Je remercie Jean-Pierre Valiante, conseiller communal à Vaulruz, d'avoir accepté de se prêter à l'exercice. Après une instruction des bases d'abattage d'environ une heure, Jean-Pierre a ainsi pu réaliser son premier abattage, un épicea d'environ 50 cm de diamètre!

Les deux dernières démonstrations avaient pour but de présenter les méthodes modernes d'exploitation.

En action, le dernier investissement réa-

lisé par le Triage forestier, une pelle araignée de type Menzi Muck, équipée d'une tête d'abattage et de façonnage. C'est la pièce rouge accrochée au bout du bras de la machine. Elle nous permet d'abattre les arbres jusqu'à 50 cm de diamètre et de couper les branches de manière mécanisée. D'où un gain de temps nécessaire afin de garantir une certaine rentabilité de nos exploitations.

Le soleil et la douceur printanière nous ont permis d'apprécier l'apéritif servi devant le chalet. Suite aux diverses formalités d'usage, Laurent et Maria nous ont concocté un délicieux repas que les convives ont su apprécier !

Un grand MERCI à tous pour votre participation à cette journée d'échange et d'information!

Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous dans dix ans!

**Pour le Triage forestier de la Sionge
Jacques Chollet**

Taille de haies - Plantation d'arbres Aménagement de murs et clôtures...

Chaque année, il est constaté diverses infractions concernant les distances et hauteurs à respecter. Le Conseil communal rappelle les dispositions légales en la matière.

LOI SUR LES ROUTES

Art. 93 a – Murs et clôtures

1. Les murs et clôtures ne peuvent être construits, rétablis ou exhausés à moins de 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Cette distance peut être augmentée par voie de règlement communal.
2. Les clôtures en fil de fer barbelé sont interdites.
3. La hauteur maximale des murs et clôtures implantés à 1,65 m de la chaussée est de 1 mètre dès le niveau du bord de la chaussée correspondant. Au-delà de cette distance de 1,65 m, une hauteur supérieure est admise, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour la visibilité des usagers.

Art. 94 – Haies vives

1. Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1^{er} novembre.
2. Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.
3. Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.

Art. 95 – Arbres

Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 mètres du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 mètres au-dessus de la chaussée.

LOI D'APPLICATION

Art. 232 – Restrictions dans les plantations

Les arbres de haute futaie qui ne sont pas des arbres fruitiers, les noyers et les châtaigniers ne

peuvent être plantés à moins de 6 m; les autres arbres fruitiers, si ce n'est en espalier, ainsi que les arbres forestiers de taillis soumis à une coupe périodique de dix ans, à moins de 3 m; les arbres soumis à une coupe périodique de quatre ans au plus, tels que saules, peupliers, bouleaux et autres, à moins de 60 cm de la ligne séparative de deux fonds.

Art. 266 – Clôtures

1. A moins d'entente entre les propriétaires voisins, la haie vive n'est plantée qu'à 60 cm de la ligne séparative des fonds. Si elle doit servir de clôture entre deux pâturages, elle peut être plantée dans l'alignement des bornes.
2. La haie vive ne peut excéder 120 cm de hauteur après la tonte, qui doit s'effectuer au moins tous les deux ans ou tous les quatre, si la haie sépare deux pâturages.
3. Le voisin a toujours le droit d'élaguer les branches de la haie qui avancent sur son fonds.

Art. 267

1. Toute clôture, hormis la haie vive, peut être établie dans l'alignement des bornes, à condition de ne pas excéder 120 cm de hauteur. Si elle doit dépasser ce maximum, elle sera reculée d'autant de la limite des fonds. Ces restrictions ne concernent pas la clôture des cours, jardins et pâturages, qui peut être surélevée suivant les besoins.
2. Le voisin acquiert la mitoyenneté de tout ou partie de la clôture, en payant la moitié de la valeur de la partie mitoyenne et du sol qu'elle occupe.

A la lecture de ces directives, vous aurez pris acte de l'obligation de tailler et d'entretenir les haies vives séparant une propriété des voies publiques jusqu'au 1^{er} novembre.

Des contrôles stricts seront effectués. Toutes les situations présentant un danger seront examinées. En cas de nécessité, la taille des haies vives sera exécutée par le personnel communal, aux frais des propriétaires.

Le non-respect de ces directives engage la responsabilité des propriétaires.

Le Conseil communal

Quelques règles de savoir-vivre dictées par le bon sens, que chacun pourrait mettre en pratique



- Il n'est pas admissible que des chiens errent, sans surveillance, sur les routes, sur les chemins publics et dans les forêts. Souvent, des adultes et des enfants sont importunés par ces animaux qui les effraient.
- Evitez que votre chien n'incomode le voisinage par ses aboiements diurnes et nocturnes.



- Merci aux détenteurs d'autres animaux de prendre également toutes les mesures propres à éviter que leurs bêtes ne troublent l'ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité.



- Il est demandé aux agriculteurs d'éviter l'épandage du purin le samedi.



- La situation des arbres, des arbustes, des haies dans les propriétés en bordure de la voie publique doit être conforme aux dispositions des articles 93 à 96 de la Loi sur les routes du 15 décembre 1967.



- Evitez les feux en plein air, même pour les branchages ou les feuilles. N'incomodez pas vos voisins!



- Les gazons seront tondues à des heures respectueuses du voisinage (pas le dimanche et les jours fériés ou entre 12 h et 13 h).

